

http://www.meq.gouv.qc.ca N° 2 – Novembre 1997



Rémunération et temps d'enseignement des enseignants dans l'enseignement public primaire et secondaire (1er cycle) Une comparaison Québec – pays de l'OCDE

ISSN: 1480-3658

Introduction

En décembre 1996, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié sa quatrième édition de Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE. Dans cette publication, on présente une comparaison de différents aspects de l'enseignement dans les pays membres de l'OCDE. Malgré le fait qu'il subsiste des problèmes de comparabilité de données, cette édition fournit les meilleures données internationales sur l'éducation qui sont actuellement disponibles.

Dans le contexte des comparaisons internationales, il est intéressant de situer le Québec par rapport aux pays de l'OCDE. Dans le présent bulletin d'information, il sera surtout question de la rémunération et du temps d'enseignement des enseignants de l'enseignement public primaire et secondaire (premier cycle), selon la classification retenue par l'OCDE en 1993-1994. Au Québec, le primaire dure 6 ans et le premier cycle du secondaire correspond aux deux premières années du secondaire. Les données internationales pour le second cycle du secondaire ne sont pas disponibles.

Il s'agit plus précisément de donner un point de vue comparatif sur certaines conditions salariales des enseignants des commissions scolaires du Québec. Les principaux indicateurs qui ont été retenus à cette fin sont : le traitement annuel de base des enseignants, le temps d'enseignement et le traitement par heure de cours. Ce dernier indicateur est obtenu en divisant la rémunération annuelle par le temps annuel d'enseignement des enseignants¹. La rémunération sera également mise en relation avec le PIB par habitant.

Les traitements considérés sont les traitements de départ (en début de carrière), les traitements après 15 ans d'ancienneté et les traitements maximaux (haut de l'échelle salariale).

Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires et leur tâche sont déterminées par les conventions collectives. On y établit la rémunération en fonction de la scolarité et de l'expérience des enseignants. Des échelles salariales communes sont établies pour les enseignants de tous les ordres d'enseignement (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire) et pour tous les types de formation.

Aux fins de la comparaison avec les pays de l'OCDE, nous avons considéré l'échelle salariale qui correspond aux enseignants qui ont 16 ans de scolarité, soit la durée normale des études au Québec, avant la réforme des programmes de formation des

Le traitement annuel de base se réfère à la tâche globale des enseignants, alors que le traitement par heure de cours est un indicateur du coût des enseignants par heure de présence en classe des enseignants (voir plus loin la définition du temps d'enseignement ainsi que le glossaire).

maîtres¹. Cette échelle contient 15 échelons qui correspondent aux années d'expérience des enseignants. Les données sur la rémunération des enseignants sont exprimées en dollars canadiens au moyen du taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) produit par l'OCDE². En 1993-1994, le salaire de départ d'un enseignant québécois qui avait 16 ans de scolarité reconnus aux fins de traitement était de 29 627 \$. Le salaire après 15 ans était de 44 498 \$. Ce dernier salaire était également le salaire maximal pour un enseignant qui avait 16 ans de scolarité, puisque le sommet de l'échelle est atteint à la quinzième année d'expérience reconnue aux fins de traitement.

Il est possible de situer le Québec par rapport aux pays de l'OCDE en considérant les données présentées dans les tableaux 1 à 4 ci-joints.

Il est important de noter que le Canada n'a pas fourni de données à L'OCDE pour ces indicateurs et cela explique l'absence de données canadiennes dans le présent bulletin. On sait cependant que le salaire moyen des enseignants des commissions scolaires du Québec est moins élevé que celui de leurs homologues de la plupart des autres provinces canadiennes³.

Le temps d'enseignement

Le calcul du temps d'enseignement est basé sur le nombre annuel d'heures qu'un enseignant consacre à donner ses cours. Pour cet indicateur, on ne tient pas compte des heures consacrées par l'enseignant à d'autres tâches, telles que la préparation de cours, l'aide aux élèves, le perfectionnement et les réunions de personnel. Il ne constitue donc pas un indicateur de la charge de travail totale de l'enseignant⁴. Les tableaux 1 et 2 fournissent le nombre annuel d'heures de cours des enseignants pour l'enseignement primaire et secondaire (premier cycle).

Il apparaît que le nombre annuel d'heures de cours pour l'enseignement primaire était, en 1993-1994, de 10 p. 100 moins élevé au Québec (738) que pour la moyenne des pays de l'OCDE (818). Seulement 4 pays avaient un nombre annuel d'heures de cours inférieur à celui du Québec : l'Autriche, la Grèce, la Norvège et la Suède (tableau 1).

Au secondaire (premier cycle), le nombre annuel d'heures de cours était également plus faible au Québec (615) que pour la moyenne des pays de l'OCDE (760), soit un écart de 19 p. 100. Ici aussi, 4 pays avaient un nombre annuel d'heures de cours inférieur à celui du Québec : la Grèce, l'Italie, la Norvège et la Suède (tableau 2).

Le traitement de départ

Le traitement de départ des enseignants québécois (29 627 \$) était de 25 p. 100 plus élevé que celui de la moyenne des traitements de départ des enseignants du primaire des pays de l'OCDE (23 620 \$) et de 19 p. 100 plus élevé que celui des enseignants

^{1.} Avec la réforme des programmes de formation des maîtres, la durée normale des études passe à 17 ans. La scolarité moyenne des enseignants des commissions scolaires du Québec était de 16,8 ans en 1993-1994.

^{2.} Dans la publication de l'OCDE, Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, les données sont exprimées en dollars américains. Dans le présent document, nous avons présenté les données en dollars canadiens, afin de disposer de données plus significatives pour le lecteur. Cela ne change pas le classement relatif des pays.

^{3.} Voir le document *Inter-Provincial Education Statistics Project* du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique ainsi que la publication sur les *Indicateurs de l'éducation* du ministère de l'Éducation du Québec.

^{4.} Voir le glossaire présenté plus loin dans le présent document.

du premier cycle du secondaire (24 862 \$). Seuls les enseignants de l'Allemagne et de la Suisse avaient un traitement de départ plus élevé que celui des enseignants du Québec. Les enseignants des 16 autres pays considérés avaient en moyenne un traitement de départ moins élevé que celui des enseignants des commissions scolaires du Québec (tableaux 3 et 4).

Si on divise le traitement de départ des enseignants par le nombre d'heures d'enseignement, on obtient le traitement par heure de cours. Le traitement de départ des enseignants québécois par heure de cours au primaire en 1993-1994 (40 \$) était de 38 p. 100 plus élevé que celui de la moyenne du traitement de départ des enseignants du primaire des pays de l'OCDE (29 \$). Seuls les enseignants de l'Allemagne avaient un traitement de départ par heure de cours plus élevé que celui des enseignants du Québec (tableau 1)

Au premier cycle du secondaire, l'écart était de 45 p. 100 (48 \$ au Québec en comparaison de 33 \$ pour la moyenne des pays de l'OCDE). Ici aussi, seuls les enseignants de l'Allemagne avaient un traitement de départ par heure de cours plus élevé que celui des enseignants du Québec (tableau 2).

Le traitement après 15 ans d'ancienneté

Si l'on considère les enseignants qui avaient 15 ans d'ancienneté, le traitement des enseignants québécois (44 498 \$) était de 42 p. 100 plus élevé que celui de la moyenne des traitements des enseignants du primaire des pays de l'OCDE (31 252 \$) et de 33 p. 100 plus élevé que celui des enseignants du premier cycle du secondaire (33 419 \$). Seuls les enseignants du primaire de la Suisse avaient un salaire plus élevé que celui des enseignants du Québec et ceux du premier cycle du secondaire de l'Allemagne et de la Suisse (tableaux 3 et 4).

Sur la base du traitement par heure de cours, les enseignants du primaire au Québec qui avaient 15 ans d'ancienneté avaient une rémunération par heure de cours (60 \$) qui était de 58 p. 100 plus élevée que celle de la moyenne des enseignants du primaire des pays de l'OCDE (38 \$). Aucun des enseignants des 17 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données n'avait en moyenne un traitement par heure de cours plus élevé que celui des enseignants du Québec (tableau 1).

Au premier cycle du secondaire, l'écart était de 60 p. 100 en faveur des enseignants du Québec (72 \$ au Québec en comparaison de 45 \$ pour la moyenne des pays de l'OCDE). Dans ce cas-ci également, il n'y avait pas de pays où les enseignants avaient en moyenne un traitement par heure de cours plus élevé que celui des enseignants du Québec (tableau 2).

Cet important écart entre le Québec et la moyenne des pays de l'OCDE s'explique par l'addition des facteurs suivants : un nombre annuel d'heures de cours plus petit au Québec, une rémunération annuelle plus élevée au Québec et le fait que les enseignants québécois atteignent le sommet de leur échelle salariale à la quinzième année d'expérience reconnue aux fins de traitement.

Dans les pays de l'OCDE, le nombre d'années qui s'écoulent entre le traitement de départ et le traitement maximal varie beaucoup. La moyenne était de 25 ans pour les enseignants du primaire et pour ceux du premier cycle du secondaire. Seuls les enseignants des trois pays suivants prenaient moins de temps à se rendre au maximum de leur échelle que les enseignants du Québec : le Danemark, la Norvège et la Nouvelle-Zélande. Les enseignants des 15 autres pays devaient attendre un plus grand nombre d'années pour atteindre le maximum de leur échelle salariale (tableaux 3 et 4).

L'indicateur suivant permet de mesurer le facteur de progression des salaires dans les échelles de traitement des pays, après 15 ans d'ancienneté.

Le rapport «traitement après 15 ans-traitement de départ»

Si l'on effectue le rapport du traitement des enseignants après 15 ans d'ancienneté avec le traitement de départ, on obtient une moyenne de 1,3 pour les enseignants du primaire et du premier cycle du secondaire des pays de l'OCDE. Cela signifie que le traitement moyen indiqué dans les échelles salariales pour un enseignant qui a 15 ans d'ancienneté était d'environ 30 p. 100 plus élevé que celui qui est indiqué pour un enseignant qui débute dans sa carrière.

Au Québec, ce rapport était de 1,5 (donc un écart de 50 p. 100) et 4 pays avaient un rapport égal ou plus élevé que celui du Québec pour l'enseignement primaire : l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Portugal. Les 14 autres pays avaient tous des rapports plus petits. Lorsque l'on considère le premier cycle du secondaire, 3 pays avaient un rapport égal ou plus élevé que celui du Québec : l'Irlande, les Pays-Bas et le Portugal.

Le traitement maximal

Le traitement maximal des enseignants québécois qui avaient 16 ans de scolarité (44 498 \$) était de 18 p. 100 plus élevé que celui de la moyenne des traitements maximaux des enseignants du primaire des pays de l'OCDE (37 822 \$) et de 11 p. 100 plus élevé que celui des enseignants du premier cycle du secondaire (40 185 \$). Les enseignants du primaire de l'Allemagne, des États-Unis, de l'Irlande, du Portugal et de la Suisse avaient un traitement maximal plus élevé que celui du Québec, alors que les enseignants de 13 autres pays avaient un traitement maximal moindre (tableau 3). Lorsque l'on considère les enseignants du premier cycle du secondaire, 8 pays avaient un traitement maximal plus élevé que celui du Québec : les 5 pays indiqués ci-dessus ainsi que l'Autriche, la France et les Pays-Bas.

Le traitement maximal par heure de cours des enseignants québécois du primaire (60 \$) était de 30 p. 100 plus élevé que celui de la moyenne des traitements maximaux par heure de cours des enseignants du primaire des pays de l'OCDE (46 \$). Les enseignants du primaire de l'Allemagne, de l'Autriche et du Portugal avaient un traitement maximal par heure de cours égal ou plus élevé que celui du Québec, alors que les enseignants de 14 autres pays avaient un traitement maximal moindre (tableau 1).

Au premier cycle du secondaire, l'écart était de 33 p. 100 (72 \$ au Québec en comparaison de 54 \$ pour la moyenne des pays de l'OCDE). Seuls les enseignants de l'Autriche et du Portugal avaient un traitement maximal par heure de cours plus élevé que celui du Québec. Il est à souligner cependant qu'en Allemagne et en France le traitement maximal par heure de cours était presque le même qu'au Québec (71 \$), comme indiqué dans le tableau 2.

Le rapport «traitement de départ-PIB par habitant»

En effectuant le rapport du traitement des enseignants avec le PIB par habitant, on peut avoir une idée du niveau de vie relatif que donne la profession d'enseignant. Si l'on considère tout d'abord le traitement de départ des enseignants comme numérateur de ce rapport, la moyenne des pays de l'OCDE se situe à 1,1 pour

l'enseignement primaire et pour le premier cycle du secondaire. Cela signifie qu'en moyenne le salaire de départ des enseignants dans les pays de l'OCDE était légèrement supérieur au PIB par habitant.

Au Québec, ce rapport était de 1,3. Cela signifie que le traitement de départ des enseignants québécois était d'environ 30 p. 100 plus élevé que le PIB par habitant. En comparaison, 6 pays de l'OCDE avaient un rapport égal ou plus élevé que celui du Québec : l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal, la Suisse et la Turquie. Les 12 autres pays avaient tous des rapports plus petits (tableaux 3 et 4).

Le rapport «traitement après 15 ans-PIB par habitant»

Si l'on considère maintenant le traitement après 15 ans comme numérateur du rapport, la moyenne des pays de l'OCDE se situait à 1,4 pour l'enseignement primaire et à 1,5 pour le premier cycle de l'enseignement secondaire. Au Québec, ce rapport était de 2,0. Cela signifie que le traitement des enseignants québécois après 15 ans était d'environ le double du PIB par habitant. En comparaison, 3 pays de l'OCDE avaient un rapport égal ou plus élevé que celui du Québec pour l'enseignement primaire : l'Espagne, l'Irlande et le Portugal. Les 15 autres pays avaient tous des rapports plus petits. Lorsque l'on considère le premier cycle du secondaire, 4 pays avaient un rapport égal ou plus élevé que celui du Québec : les 3 pays que nous venons de nommer plus la Suisse.

Conclusion

De ces indicateurs, il ressort un portrait de certains aspects de la condition des enseignants du Québec en 1993-1994. Ainsi, le traitement des enseignants des commissions scolaires du Québec était relativement plus élevé au Québec que pour la moyenne des pays de l'OCDE. Que l'on considère la rémunération annuelle de base, la rémunération par heure de cours, la rémunération par rapport au PIB par habitant, etc., tous les indicateurs convergent dans la même direction.

Le traitement des enseignants québécois par heure de cours est particulièrement élevé au Québec par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Cela s'explique par un nombre annuel d'heures de cours plus petit au Québec (l'écart est particulièrement élevé au premier cycle du secondaire) et par une rémunération plus élevée au Québec.

Cela est vrai si l'on considère le traitement de départ, le traitement après 15 ans et le traitement maximal. Les différences sont particulièrement importantes lorsque l'on considère le traitement des enseignants qui ont 15 ans d'ancienneté, car les enseignants québécois ont alors déjà atteint le sommet de leur échelle salariale, alors que les enseignants des autres pays atteignent en moyenne le sommet de leur échelle salariale après 25 ans.

Pour renseignements :

Marius Demers (418) 644-5815

28-2692

Glossaire Le temps d'enseignement :

«On entend par temps d'instruction le nombre total d'heures par an (1 heure = 60 minutes) qu'un enseignant travaillant à plein temps consacre à transmettre des connaissances à un groupe ou une classe d'élèves conformément à la politique officielle de son pays.

«Les heures d'enseignement par an sont calculées à partir de la moyenne des heures quotidiennes d'enseignement multipliées par le nombre de journées scolaires par an, ou bien à partir des heures hebdomadaires d'enseignement multipliées par le nombre de semaines par an où l'école est ouverte. Ce calcul exclut le nombre annuel d'heures correspondant aux jours fériés où l'établissement est fermé.

«[...] Il faut rappeler que ces chiffres ne tiennent pas compte du temps passé à d'autres activités dans l'établissement ou à la maison, comme la préparation de cours, la formation continue, à des activités plus générales comme les réunions de personnel ou l'aide aux élèves. Cet indicateur ne peut donc être interprété comme une mesure de la charge totale de travail des enseignants.»

Source: OCDE. Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE, 1996, p. 142.

«Le concept québécois qui correspond au plus près à cet indicateur est celui de "présentation des cours et leçons" défini à l'article 8-6.03 A de la convention collective des enseignants actuellement en vigueur. Le concept y est défini comme suit : "le temps moyen à consacrer à la présentation de cours et leçons, ainsi qu'aux activités étudiantes à l'horaire des élèves n'excède pas : 1) pour l'ensemble des enseignantes ou enseignants à temps plein du niveau primaire, vingt (20) heures et trente (30) minutes; 2) pour l'ensemble des enseignantes ou enseignants à temps plein du niveau secondaire, dix-sept (17) heures et cinq (5) minutes".»

Source : BOUSQUET, Jean-Claude. L'indicateur temps d'enseignement des indicateurs de l'OCDE pour le Québec et l'Ontario, Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation du Québec, note du 21 février 1997

Rémunération statutaire (ou traitement annuel de base) :

«Les traitements de départ font référence au traitement annuel brut moyen d'un enseignant exerçant à plein temps et ayant le niveau minimum de formation pour être pleinement qualifié au début de sa carrière. On entend par traitement le salaire (c'est-à-dire la somme totale versée par l'employeur pour le travail fourni moins la cotisation patronale de sécurité sociale et de retraite). Les primes qui constituent une composante normale de la rémunération comme le 13e mois, les congés payés ou les avantages régionaux, sont comprises dans le traitement. D'autres primes, comme celles accordées pour enseigner en zone d'éducation prioritaire ou pour participer à des projets d'amélioration de l'école, à des activités spéciales ou en récompense de résultats exceptionnels, sont exclues des salaires bruts [...].

«Les traitements après 15 ans d'ancienneté font référence au traitement annuel brut d'un enseignant à plein temps, ayant le niveau minimum de formation pour être pleinement qualifié et ayant 15 ans d'ancienneté. Les traitements maximum font référence au traitement annuel maximum (haut de l'échelle salariale) d'un enseignant à plein temps et ayant le niveau minimum de formation pour être pleinement qualifié pour son travail. Les données sur les rémunérations sont celles de l'enseignement public.»

Source: OCDE. Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE, 1996, p. 147.

Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est déterminée par les conventions collectives. On y établit la rémunération en fonction de la scolarité et de l'expérience reconnues aux fins de traitement. Des échelles salariales communes sont établies pour les enseignants de tous les ordres d'enseignement (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire).

Aux fins de la comparaison avec les pays de l'OCDE, nous avons considéré l'échelle salariale qui correspond aux enseignants qui ont 16 ans de scolarité. Cette échelle contient 15 échelons qui correspondent aux années d'expérience des enseignants.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : Dans la publication de l'OCDE, Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, les données sur la rémunération des enseignants sont exprimées en dollars américains convertis en PPA. Dans ce bulletin, nous avons exprimé les données en dollars canadiens convertis également en PPA au moyen du taux de parité de pouvoir d'achat produit par l'OCDE.

«Les PPA sont des taux de conversion monétaire qui permettent d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. En d'autres termes, une somme d'argent donnée, convertie en monnaies nationales au moyen des PPA, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays. Les PPA sont donc des taux de conversion monétaire qui éliminent les différences de niveaux de prix existant entre les pays.»

Source : OCDE. *Comptes nationaux 1960-1990*, vol. 1, huitième partie.

Tableau 1 Nombre annuel d'heures de cours des enseignants pour l'enseignement primaire et traitement par heure de cours des enseignants de l'enseignement primaire des établissements publics en dollars canadiens convertis en PPA, en 1993-1994, pour les pays de l'OCDE et le Québec

	Nombre annuel Traitement par heure de cours (\$)			s (\$)
	d'heures de cours	Départ	Après 15 ans	Maximum
Allemagne	760	44	55	60
Autriche	709	33	42	61
Belgique	832	29	40	47
Danemark	750	37	47	47
Espagne	900	32	38	46
États-Unis	958	30	40	50
Finlande	nd	nd	nd	nd
France	923	25	34	47
Grèce	696	22	27	34
Irlande	915	29	45	53
Italie	748	30	36	46
Norvège	686	33	40	41
Nouvelle-Zélande	788	24	35	35
Pays-Bas	1 000	22	33	41
Portugal	828	24	37	61
Suède	624	30	38	44
Suisse	1 085	36	48	55
Turquie	830	13	13	20
Moyenne des pays	818	29	38	46
Québec	738	40	60	60
Écart (Québec - pays d	e l'OCDE)			
absolu	-80	11	22	14
%	-10	38	58	30

Sources: OCDE. Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 1996;

Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation du Québec.

Tableau 2 Nombre annuel d'heures de cours des enseignants pour l'enseignement secondaire et traitement par heure de cours des enseignants de l'enseignement secondaire (1er cycle) des établissements publics en dollars canadiens convertis en PPA, en 1993-1994, pour les pays de l'OCDE et le Québec

	Nombre annuel	Traitement par heure de cours (\$)					
	d'heures de cours ¹	Départ	Après 15 ans	Maximum			
Allemagne	712	51	64	71			
Autriche	651	38	50	80			
Belgique	720	35	49	60			
Danemark	750	37	47	47			
Espagne	900	32	38	46			
États-Unis	964	29	39	51			
Finlande	nd	nd	nd	nd			
France	660	41	53	71			
Grèce	569	27	33	42			
Irlande	735	38	59	66			
Italie	612	39	48	62			
Norvège	611	37	45	46			
Nouvelle-Zélande	869	23	33	33			
Pays-Bas	954	24	37	47			
Portugal	681	29	56	75			
Suède	576	36	45	48			
Suisse	1 056	43	59	66			
Turquie	996	9	9	14			
Moyenne des pays	760	33	45	54			
Québec	615	48	72	72			
Écart (Québec - pays	de l'OCDE)						
absolu	-145	15	27	18			
%	-19	45	60	33			

Sources: OCDE. Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE, 1996;

Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation du Québec.

^{1.} Pour le Québec, il s'agit du nombre annuel d'heures de cours pour la formation générale aux jeunes.

Tableau 3 Traitement annuel de base des enseignants dans l'enseignement primaire des établissements publics en dollars canadiens convertis en PPA, en 1993-1994, pour les pays de l'OCDE et le Québec

	Traitement de départ (en \$)	Traitement après 15 ans d'ancienneté (en \$)	Traitement maximal (en \$)	Rapport «traitement après 15 ans- traitement de départ»	Nombre d'années du traitement de départ au traitement maximal	Rapport «traitement de départ- PIB par habitant»	Rapport «traitement après 15 ans- PIB par habitant»
Allemagne	33 110	42 084	45 450	1,3	22	1,3	1,7
Autriche	23 294	29 804	43 114	1,3	34	0,9	1,2
Belgique	24 503	33 150	39 493	1,4	27	1,0	1,3
Danemark	27 520	35 485	35 485	1,3	14	1,1	1,4
Espagne	28 860	34 044	41 251	1,2	42	1,7	2,0
États-Unis	28 737	38 794	48 173	1,3	16	0,9	1,2
Finlande	20 913	26 244	27 885	1,3	20	1,0	1,3
France	23 360	31 545	43 673	1,4	32	1,0	1,3
Grèce	15 256	18 877	23 651	1,2	32	1,1	1,3
Irlande	26 667	40 856	48 231	1,5	25	1,4	2,1
Italie	22 235	26 831	34 101	1,2	40	0,9	1,1
Norvège	22 529	27 541	27 831	1,2	14	0,8	1,0
Nouvelle-Zélande	18 652	27 257	27 257	1,5	9	0,9	1,3
Pays-Bas	22 416	33 029	41 275	1,5	25	1,0	1,4
Portugal	19 621	30 637	50 870	1,6	29	1,3	2,0
Suède	18 461	23 681	27 501	1,3	23	0,8	1,1
Suisse	38 611	51 722	59 361	1,3	23	1,3	1,7
Turquie	10 416	10 959	16 201	1,1	27	1,6	1,6
Moyenne des pays	23 620	31 252	37 822	1,3	25	1,1	1,4
Québec	29 627	44 498	44 498	1,5	15	1,3	2,0
Écart (Québec - pays de l'OCDE)							
absolu	6 007	13 246	6 676				
%	25	42	18				

Sources: OCDE. Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 1996;

Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation du Québec.

Tableau 4 Traitement annuel de base des enseignants dans l'enseignement secondaire (1er cycle) des établissements publics en dollars canadiens convertis en PPA, en 1993-1994, pour les pays de l'OCDE et le Québec

	Traitement de départ (en \$)	Traitement après 15 ans d'ancienneté (en \$)	Traitement maximal (en \$)	Rapport «traitement après 15 ans- traitement de départ»	Nombre d'années du traitement de départ au traitement maximal	Rapport «traitement de départ- PIB par habitant»	Rapport «traitement après 15 ans- PIB par habitant»
Allemagne	36 324	45 737	50 366	1,3	22	1,5	1,8
Autriche	24 690	32 248	51 826	1,3	34	1,0	1,3
Belgique	25 073	35 360	43 239	1,4	27	1,0	1,4
Danemark	27 520	35 485	35 485	1,3	14	1,1	1,4
Espagne	28 860	34 044	41 251	1,2	42	1,7	2,0
États-Unis	28 121	37 356	49 626	1,3	16	0,9	1,2
Finlande	23 579	28 704	30 755	1,2	20	1,2	1,4
France	26 808	34 842	47 174	1,3	32	1,1	1,4
Grèce	15 256	18 877	23 651	1,2	32	1,1	1,3
Irlande	27 958	43 255	48 681	1,5	25	1,5	2,3
Italie	24 130	29 217	37 865	1,2	40	1,0	1,2
Norvège	22 529	27 541	27 831	1,2	14	0,8	1,0
Nouvelle-Zélande	19 916	28 431	28 431	1,4	9	1,0	1,4
Pays-Bas	22 466	35 605	44 591	1,6	25	1,0	1,5
Portugal	19 621	37 990	50 870	1,9	29	1,3	2,4
Suède	20 562	25 782	27 501	1,3	23	0,9	1,2
Suisse	45 588	62 007	69 886	1,4	23	1,5	2,1
Turquie	8 515	9 058	14 300	1,1	27	1,3	1,4
Moyenne des pays	24 862	33 419	40 185	1,3	25	1,1	1,5
Québec	29 627	44 498	44 498	1,5	15	1,3	2,0
Écart (Québec - pays de l'OCDE)							
absolu	4 765	11 079	4 313				
%	19	33	11				

Sources: OCDE. Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 1996;

Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation du Québec.